

PROCES-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 14 mai 2024

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Mickael Guillaumot -- Pascal Rousset - Régis Rubies**

Absents excusés : **Mme Vanessa Mizzi - MM. Jean Brzozowki - Fabrice Garlaschi - Mickael Herry - Gabriel Jost**

Absent : **M. Jacques Olivier**

Le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

PLAYOFF

Le PlayOff des U18F aura lieu le samedi 1^{er} juin

LA GRANDE MOTTE/LAVERUNE

À 18h30 au stade Jules Rimet à Sussargues

Le PlayOff des seniors féminins à 8 aura lieu le dimanche 9 juin à 10h30 au stade Sangonis à St André de Sangonis.

PHASE D'ACCESSION REGIONALE

Ce sont les équipes d'Arceaux et Lunaret qui représenteront l'Hérault dans les Phases d'accession R2.

FORFAITS

ENT PHOENIX LESPIGNAN (560819)

U13F - Plateau du 4 mai 2024

Amende : 28€

FC SUSSARGUES (547494)

U8F - Plateau du 4 mai 2024

Amende : 20€

US MAUGUIO (503393)

U11F à 5 - Plateau du 4 mai 2024

Amende : 20€

US LUNEL (547609)

U11F à 5 - Plateau du 4 mai 2024

Amende : 20€

FC PAS DU LOUP 1 (581021)

27710089 – U15F D1 du 11/05/2024
Contre ENT ST CLEMENT MONT 1

Courriel du 10 mai 2024

Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jours avant la rencontre)

ENT ST CLEMENT MONT 1 (541234)

27709941 – U13F D1 du 11/05/2024
Contre AGDE RCO 1

Courriel du 7 mai 2024

Amende : 56€ (forfait notifié moins de 10 jours avant la rencontre X 2 domicile X 2 dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

M. LUNARET NORD 2 (503234)

Féminines à 8 D2

Cette équipe totalisant trois forfaits :

03/03/2024 contre ENT MAUGUIO LUNEL

24/03/2024 contre FC SUSSARGUES

05/05/2024 contre CASTRIES AV 1

Amende : 90 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 22 mai 2024.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jean Brzozowki